



## Conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020

### Compte-rendu

---

Sous la Présidence d'André BOIS,

Présents : MMES MRS ALLARD. ARIOLI. BOIS. CHAON. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. PLOUZEAU. ROSSI. ROULAND. RUBIER. SCHWARTZ. TOUIHRAT. VANBERLVIET. VEUILLET. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS GUILLEMRARD (Pouvoir GROS). TAIN (Pouvoir SCHWARTZ). TAVEL (Pouvoir MARCHAIS).

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

#### Ordre du jour :

1. Approbation CR conseil 25 juin 2020
2. Délégations et composition des commissions thématiques (Point d'information)
3. Désignation des représentants de la CCLA au sein des organismes extérieurs
4. Indemnités des élus
5. Intégration de la CCLA à la démarche TEPos du SMAPS
6. Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs
7. Délégation de pouvoir au Président pour intenter au nom de la CCLA les actions en justice ou pour défendre la CCLA dans les actions intentées contre elle
8. Décisions modificatives budgétaires
9. Location saisonnière Auberge du Sougey
10. Convention de partenariat entre la CCLA, la maison des agriculteurs et la Chambre d'agriculture
11. Questions diverses

-----

En préambule de séance, le Président rappelle avoir transmis par mail en date du 13 juillet, une demande de rajout d'un point à l'ordre du jour du conseil.

Cette demande porte sur l'approbation du projet de convention de partenariat tripartite CCLA – Maison des Agriculteurs – Chambre d'agriculture. La validation de la convention revêt un caractère d'urgence afin de garantir le bon fonctionnement de la Maison des Agriculteurs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le rajout de ce point à l'ordre du jour (Point 10).

## **1. Approbation CR conseil 25 juin 2020**

Le compte-rendu de la séance du conseil en date du 25 juin est approuvé à l'unanimité.

### **1. Délégations et composition des commissions thématiques (Point d'information)**

Après présentation au Bureau de la CCLA, André BOIS, Président de la CCLA, a décidé d'établir les délégations de fonction comme suit :

- Sandra FRANCONY => 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge du Social
- Serge GROLLIER => 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Tourisme, de l'Economie et de l'Agriculture
- Patrick ROULAND => 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Lac et de l'Environnement =>
- Frédéric TOUIHRAT => 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Culture, de la Communication et du Projet de territoire
- Claude COUTAZ => 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Travaux, de la sécurité et de l'entretien des bâtiments et des Services techniques
- Christophe VEUILLET => 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Déchets et des Finances
  
- Thomas ILBERT => Membre du Bureau, délégué à l'Urbanisme
- Pascal ZUCCHERO => Membre du Bureau, délégué à l'Assainissement
- Marie-Lise MARCHAIS => Membre du Bureau déléguée à la Mobilité et à la Transition énergétique
- Jean-Paul PERRIAT => Membre du Bureau délégué à l'étude de la mutualisation des moyens entre communes et CCLA

Concernant le « Sport », il a été décidé que :

- cette thématique qui intègre la relation avec les associations sportives, l'utilisation des équipements sportifs, le lien avec la pratique scolaire, les réflexions sur les besoins du territoire... relèverait de la Vice-Présidence au « Social »
- afin de piloter le travail relevant de cette thématique une délégation de fonction soit attribuée à Pascal GENTIL.
  
- Pascal GENTIL => Conseiller communautaire délégué au « Sport »

Concernant la composition des commissions thématiques, le tableau actualisé a été transmis à l'ensemble des conseillers.

## **2. Désignation des représentants de la CCLA au sein des organismes extérieurs**

Le Président rappelle que la liste des organismes au sein desquels la CCLA doit encore désigner ses représentants, a été transmise à l'ensemble des conseillers communautaires afin que ces derniers puissent faire valoir leur candidature préalablement à la séance du conseil. Cependant, les candidats peuvent encore se manifester en séance.

- **Maison du Lac (SPIC)**

Conformément à l'article R2221-5 du CGCT, les membres du conseil d'exploitation de la Maison du Lac sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du Président.

Aussi André BOIS propose que soient désignés représentants de la CCLA, les conseillers suivants :

- Serge GROLLIER
- Monika WDOWIAK
- Alexandre FAUGE
- André BOIS

Le recours au vote à main levée n'ayant pas retenu l'unanimité, l'approbation de la liste proposée s'effectue par un vote à bulletin secret.

### **Résultats du vote :**

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletins recueillis : 28
- BULLETINS POUR : 20
- BULLETINS NULS : 5
- BULLETINS « BLANC » : 3

=> Serge GROLLIER, Monika WDOWIAK, Alexandre FAUGE et André BOIS sont désignés représentants de la CCLA au sein du Conseil d'Exploitation de la Maison du Lac.

Concernant la personne qualifiée non élue qui doit être désignée comme 5<sup>ème</sup> membre du conseil d'administration, André BOIS fait savoir qu'il souhaite intégrer une nouvelle personne qui n'ait aucun intérêt « professionnel » dans le fonctionnement de la Maison du Lac et notamment qui ne puisse être prestataire dans le cadre de l'organisation de séminaires.

- **Parc Naturel Régional de Chartreuse**

Se sont portés candidats :

- Marie-Lise MARCHAIS
- Pascal ZUCCHERO

### **Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Marie-Lise MARCHAIS et Pascal ZUCCHERO sont désignés représentants de la CCLA au sein du PNR de Chartreuse.

- **EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes)**

Se sont portés candidats : Sandra FRANCONY, Claudine TAVEL, Gilles GROS, Pascal ZUCCHERO, Brigitte ALLARD, Claude COUTAZ

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Sandra FRANCONY, Claudine TAVEL, Gilles GROS, Pascal ZUCCHERO, Brigitte ALLARD et Claude COUTAZ sont désignés représentants de la CCLA au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du lac d'Aiguebelette.

Pour rappel, André BOIS en tant que Président de la CCLA est, de fait, Président du CA de l'EHPAD.

- **EPFL73 (Etablissement Public Foncier Local de la Savoie)**

Se sont portés candidats :

- Thomas ILBERT en tant que titulaire
- Pascal ZUCCHERO en tant que suppléant

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Thomas ILBERT et Pascal ZUCCHERO sont respectivement désignés représentants titulaire et suppléant de la CCLA au sein de l'EPFL de la Savoie.

- **SAS - Société d'Aménagement de la Savoie**

Candidat : Pascal ZUCCHERO

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Pascal ZUCCHERO est désigné représentant de la CCLA au sein de Société d'Aménagement de la Savoie.

- **SAVOIE DECHETS**

Se sont portés candidats :

- Christophe VEUILLET
- Daniel TAIN

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Christophe VEUILLET et Daniel TAIN sont respectivement désignés représentants titulaire et suppléant de la CCLA au sein Savoie déchets.

- **Office de Tourisme "Pays du lac d'Aiguebelette"**

Se sont portés candidats : Serge GROLLIER, André BOIS, Patricia CHAON, Pierre DUPERCHY

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Serge GROLLIER, André BOIS, Patricia CHAON et Pierre DUPERCHY sont désignés représentants de la CCLA au sein de l'office de tourisme « Pays du Lac d'Aiguebelette ».

- **Entente intercommunautaire CCLA – CCVG / Tourisme :**

Se sont portés candidats : Serge GROLLIER, André BOIS, Pierre DUPERCHY

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Serge GROLLIER, André BOIS et Pierre DUPERCHY sont désignés membres de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire CCLA – CCVG.

- **Chartreuse Tourisme**

Candidate : Marion VANBERVLIET

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Marion VANBERVLIET est désignée représentante de la CCLA au sein de « Chartreuse Tourisme ».

- **CNAS (Comité national d'Action Sociale)**

Candidate : Sandra FRANCONY

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Sandra FRANCONY est désignée représentante de la CCLA au sein de l'antenne locale du CNAS.

- **Comité de concertation Lac**

Les représentants sont de fait, le Président de la CCLA et le Vice-Président « Lac et Environnement ». Les membres de la commission « Lac et Environnement » qui le souhaitent pourront être invités à assister à ces comités.

- **Comité consultatif Réserve Naturelle Régionale**

Les représentants de la CCLA sont définis dans les statuts de la Réserve Naturelle Régionale.

=> Membre titulaire = Président

=> Vice-Président « Lac et Environnement »

- **COPIL Natura 2000**

Candidat : Patrick ROULAND

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Patrick ROULAND est désigné représentante de la CCLA au sein du Copil Natura 2000 animé par le SMAPS.

- **SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)**

Candidat : Daniel TAIN

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Daniel TAIN est désigné représentant de la CCLA au sein du SDES.

- **SIAGA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents -)**

Candidat : Patrick ROULAND

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Patrick ROULAND est désigné représentant de la CCLA au sein du SIAGA.

### 3. Indemnités des élus

Suite à la réunion de Bureau en date du 2 juillet dernier, André BOIS propose d'établir les indemnités des élus comme suit :

- Indemnité maximale du Président : 41.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique\*
  - Indemnité maximale des Vice-Présidents : 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- \*Indice brut terminal de la FP (1027) mensuel 2020 = 3889.40€ brut mensuel*

Enveloppe globale maximale => Président et 5 VP :  
(3889.40 x 0.4125) + [5 x (3889.40 x 0.1650)] = 4 813.13 € brut mensuel

Indemnité proposée pour les cinq élus disposant d'une délégation d'environ 200 € brut mensuel

- Thomas ILBERT => Urbanisme
- Pascal ZUCCHERO => Assainissement
- Marie-Lise MARCHAIS => Mobilité et Transition énergétique
- Jean-Paul PERRIAT => Mutualisation des moyens
- Pascal GENTIL=> Sports

Reste à répartir entre le Président et les 6 Vice-Présidents => 4 813.13 € - (5x200€) = **3 813,13 € mensuel brut.**

En répartissant cette somme en fonction du rapport entre les indemnités du Président et des VP :

- **Indemnité Président : 1 121.31€ brut mensuel**
- **Indemnité VP : 448.44 € brut mensuel**

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Les indemnités proposées sont validées par le conseil communautaire.

## 4. Intégration de la CCLA à la démarche TEPos du SMAPS

Marie-Lise MARCHAIS expose au conseil les éléments suivants :

La démarche TEPos – Territoire à Energie Positive – a émergé des territoires à la fin des années 2000. Elle a été reprise et promue à partir de 2010 par le CLER (Réseau pour la transition énergétique) puis proposée par plusieurs Régions à leurs territoires en partenariat avec l'ADEME dans la plupart des cas.

Un TEPos est un territoire qui a pour objectif de réduire ses besoins en énergie par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Il intègre la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local.

La « labellisation » TEPos s'effectue dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt régional piloté par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les services de l'Etat.

Chaque territoire souhaitant être labellisé doit constituer un dossier de candidature qui va notamment :

- Exposer le contexte territorial,
- Intégrer un état des lieux Energie – Climat
- Identifier les atouts, les faiblesses et les potentiels du territoire / production d'énergie renouvelable

La labellisation TEPos permet au territoire concerné de bénéficier d'une aide de 100 000 € (Région et ADEME) sur 3 ans pour accompagner l'animation de la démarche, la réalisation d'études et assurer l'ingénierie financière (recherche de financement).

Elle peut aussi constituer une condition nécessaire pour répondre à certains appels à projets.

A l'échelle départementale, l'Avant-Pays savoyard constitue le dernier territoire à ne pas être labellisé TEPOS. Une première démarche avait été initiée par le SMAPS en 2016 mais elle n'avait pas reçu l'adhésion de la CCLA.

Dans ce contexte et avec l'appui des services de l'Etat (DDT Savoie), le SMAPS a décidé, courant 2019, de constituer un nouveau dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional (TEPos1) qui s'appuie sur une étude préalable (diagnostic) réalisée à l'échelle des 3 communautés de communes (CCY, CCVG et CCLA).

A l'issue de ce diagnostic, le SMAPS a identifié :

- les enjeux clés qui devront guider l'élaboration d'un plan d'actions
- les objectifs du territoire à l'horizon 2050 => Diviser par 2 la consommation d'énergie et couvrir ses besoins par des énergies renouvelable
- les objectifs à atteindre sous 3 ans
- un fléchage des financements Région ADEME sur la création d'un poste (1 ETP Chef de projet) en charge de l'animation de la démarche et de la recherche de financement.

=> Voir document de synthèse en annexe.

### Concernant la CCLA :

La communauté de communes a bénéficié de son intégration dans le périmètre de révision du PNR de Chartreuse puisque la CCLA a fait le choix d'être rattachée à la candidature TEPos 2 du Parc sachant que ce dernier avait déjà été lauréat de l'AMI régional TEPos 1.

Au niveau du Parc, le financement Région-ADEME n'a pas été fléché sur le financement d'un poste d'animateur. Celui-ci a préféré s'appuyer sur ses ressources internes et affecter les financements à la

réalisation d'études ciblées, préalables à la réalisation de projets et d'actions à destination notamment de la population.

Dans ce contexte, une interrogation s'est posée quant à la possibilité pour la CCLA de croiser les deux démarches TEPos à l'échelle du SMAPS et du PNR de Chartreuse.

A cet effet, une réunion a été organisée le 30 juin dernier associant la CCLA, le SMAPS, le PNR de Chartreuse et la DDT afin de faire le point sur cette situation.

Il ressort de cette rencontre les éléments suivants :

- Aujourd'hui, beaucoup d'EPCI ou de communes fonctionnent en inter-TEPos sans que cela ne pose de difficultés techniques ou administratives,
- Les animateurs TEPos font partie d'un réseau d'échanges. Ils se connaissent et assurent la coordination des démarches. Cette coordination peut aller jusqu'à la recherche de complémentarités ou à des mutualisations dans la mise en œuvre des démarches et actions.
- L'échelle d'un TEPos est un élément important pour l'ADEME et la Région. Un périmètre trop petit ne serait pas cohérent avec les enjeux et les objectifs de la démarche. La DDT de la Savoie a soutenu auprès des membres de la communauté TEPos que le périmètre du SMAPS constituait une échelle adaptée. Cependant, dans l'hypothèse où la CCLA décidait de ne pas intégrer la candidature du SMAPS, il apparaît que la Région et l'ADEME ne pourraient approuver une candidature se limitant au périmètre CCVG – CCY.

Marie-Lise MARCHAIS a exposé ces éléments au Bureau de la CCLA réuni le 2 juillet dernier en proposant que la CCLA approuve son intégration à la candidature du SMAPS à l'AMI régional TEPos 1. Le Bureau s'est positionné favorablement.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver la candidature du SMAPS à l'AMI TEPos à l'échelle CCLA-CCY-CCVG.

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la candidature du SMAPS à l'AMI TEPos à l'échelle des trois communautés de communes CCLA – CCVG - CCY.

## **5. Renouveaulement de la commission intercommunale des impôts directs**

André BOIS rappelle que dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et conformément au code général des impôts, la Communauté de communes doit dresser une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) à destination de la Direction Générale des Finances Publiques, sur proposition des communes membres.

A cet effet, il a été demandé aux 10 communes de bien vouloir transmettre à la CCLA avant le 15 juillet prochain (après délibération par la commune) :

- les nom et adresses de 3 personnes pour les communes d’Aiguebelette-Le-Lac, Attignat-Oncin, Ayn, Dullin, Gerbaix, Lépin-le-Lac, Marcieux, Nances, St Alban de Montbel,
- les noms et adresses de 13 personnes pour la commune de Novalaise,

Pour rappel, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d’un État membre de l’union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l’EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d’habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l’exécution des travaux confiés à la commission.

Toutes les communes n’ont pu désigner la liste des membres de la commission.

En l’état la liste s’établit comme suit :

- Commissaires titulaires (au nombre de 15)

Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
MARCEL	Jean-Charles		73610	AYN
SABY	Alain	53, Route de la Mairie	73610	DULLIN
VEUILLET	Christophe	479 route de Marcieux	73470	GERBAIX
GIRERD	Roland		73610	ATTIGNAT-ONCIN
GALLAY	Franck	Maunand	73470	MARCIEUX
POUGET	Florence	81, chemin de Doucy	73470	NANCES
BELLEMIN	Christiane	2047 Route de St Alban de Montbel	73470	NOVALAISE
BERTIN	Daniel	123 Chemin du Janjoux	73470	NOVALAISE
DAMIAN-PI-COLLET	Albert	878 Route du Gojat	73470	NOVALAISE
PEYTAVIN	Lénaïs		73610	AYN
GIRERD	Didier	146, Route du girin	73610	DULLIN
THEVENON	Jean		73610	ATTIGNAT-ONCIN
BICHARD	Olivier	515 Route de Lépin-le-Lac	73470	AYN
MARIANI	Maurizio	Maunand	73470	MARCIEUX
CURTAUD	Daniel	58, chemin de Doucy	73470	NANCES

- Commissaires suppléants (15) domiciliés dans le périmètre communautaire

Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
ROCHAS	Sylvain	615, Route de Pothin	73610	DULLIN
COURTOIS	Gilbert	2379 route de Praz Long	73470	GERBAIX
LEON	Jean	Les Drevets	73470	MARCIEUX

GIOVANNACCI	Alain	15 impasse de la Safranière	73470	NANCES
PERRIER	Gérard	210 Chemin du Pinet	73470	NOVALAISE
POST	Joël	464 Route du Col de l'Epine	73470	NOVALAISE
VAN BOXSOM	Philippe	544 route de Nances	73470	NOVALAISE
MILLION	Robert	47 Route du Gerbaix	73470	NOVALAISE
MOSCA	Sylviane	63 allée du Clos de l'Epine	73470	NOVALAISE
ABELA	Sylvain		73610	ATTIGNAT-ONCIN
COTTAREL	Nicole	400 route du Goutier	73470	NOVALAISE
BAUSIER	Bruno	801 Route des plages	73470	NOVALAISE
EHNY	Richard	244 rue de la Merlatière	73470	NOVALAISE
FRAY	Philippe	183 allée des Orchidées	73470	NOVALAISE
NOVEL-GODET	François	1135 Route du Menoud	73470	NOVALAISE

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la liste des titulaires et suppléants présentée à la Direction des Générale Finances publiques pour constituer la CIID.

## **6. Délégation de pouvoir au Président pour intenter au nom de la CCLA les actions en justice ou pour défendre la CCLA dans les actions intentées contre elle**

Le Président rappelle au conseil que la CCLA est de plus en plus souvent amenée à devoir porter plainte pour des dégradations de biens ou des atteintes à l'environnement. Par ailleurs, les agents de la CCLA peuvent aussi faire l'objet d'actes de violence, d'insultes etc... notamment les gardes de la réserve. Au-delà, il convient aussi que la collectivité puisse être réactive lorsqu'elle est amenée à agir en justice et défendre ses intérêts.

Dans ce contexte, après avis du Bureau, il est proposé que le Président de la CCLA se voit déléguer la capacité de pouvoir :

- Intenter au nom de la CCLA les actions en justice ou de défendre la CCLA dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives, civiles ou pénales.

**Résultats du vote :**

- POUR : 24
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4, Patrick ROULAND, Martine SCHWARTZ, Daniel TAIN, Pierre DUPECHY.

=> Le conseil communautaire approuve la délégation de pouvoir permettant au Président « d'intenter au nom de la CCLA les actions en justice ou de défendre la CCLA dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives, civiles ou pénales ».

## 7. Décisions modificatives budgétaires

Stéphanie WALDVOGEL présente au conseil les décisions modificatives suivantes :

- **Intégration au budget 2020 de la participation de la CCLA à la reconstruction du bâtiment de la coopérative de Yenne**

Par délibération en date du 24 octobre 2019, le conseil communautaire a validé la participation de la CCLA à la reconstruction du bâtiment de la coopérative de Yenne à hauteur de 15 000 € (7500 € en 2020 et 7500 € en 2021).

A cet effet, il est nécessaire de valider la décision modificative suivante :

### Investissement :

#### Dépenses :

Compte 020 – Dépenses imprévues : - 7500€

Compte 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : + 7500€

- **Construction d'un bâtiment pour les services techniques de la CCLA**

### Investissement :

#### Dépenses :

Compte 020 – Dépenses imprévues : - 38 000€ TTC

Opération 93 Atelier technique - Compte 2313 – construction : + 38 000€ TTC

#### Résultats du vote :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve les deux modifications budgétaires présentées en séance.

## 8. Location saisonnière Auberge du Sougey

Serge GROLLIER informe le conseil que suite au désistement de M. Nicolas ZACHARIE, la CCLA a été destinataire de deux candidatures spontanées portant sur l'exploitation de l'auberge pour la saison 2020 (prestation de restauration).

Compte-tenu de la situation de carence liée à la non-signature du bail par M. ZACHARIE et du déclassement de l'auberge du domaine public de la collectivité, la CCLA peut confier l'exploitation de l'établissement à titre temporaire dans le cadre d'un contrat de location saisonnière, sans obligation de mise en concurrence.

Deux personnes ont exprimé leur intérêt pour exploiter l'auberge durant la saison 2020.

Après étude du dossier, le premier candidat s'est désengagé.

Le second M. Maurizio MARIANI a fait valoir qu'il était en capacité de mobiliser les moyens techniques et humains pour ouvrir l'établissement dans des délais très courts sous conditions de pouvoir trouver l'ensemble du personnel de salle et de pouvoir loger son personnel de cuisine ainsi que deux serveurs.

Implanté sur le territoire de la CCLA mais travaillant en grande partie à l'étranger, M. MARIANI est directeur de sociétés spécialisées dans les services de restauration et dispose d'une grande expérience et d'un réseau très important dans ce domaine.

A la date d'envoi de la convocation au présent conseil communautaire, M. MARIANI était toujours en phase d'analyse de faisabilité.

Le 14 juillet, ce dernier a transmis un rapport faisant état des difficultés et contraintes rencontrées :

- Nécessité de remise à niveau des équipements de salle et de cuisine
  - Difficulté à recruter du personnel de salle
  - Impossibilité de trouver des logements pour le personnel dans des gammes de prix « acceptables »
  - Contexte Covid-19 et saison déjà avancée
- => Equilibre financier non garanti

En conséquence, M. MARIANI a fait valoir qu'il n'était, au final, pas en capacité de remettre une proposition pour l'exploitation saisonnière de l'auberge (Eté – Début d'automne 2020).

Cependant, ce dernier a souligné son intérêt à candidater au nouvel appel à projet qui devrait être lancé par la CCLA afin de proposer un projet d'exploitation qui s'inscrit dans le long terme.

## **9. Convention de partenariat entre la CCLA, la maison des agriculteurs et la Chambre d'agriculture**

André BOIS rappelle que début 2020, un projet de convention à établir entre la CCLA, la Maison des agriculteurs et la Chambre d'Agriculture été rédigé dans l'objectif de renforcer le lien et les partenariats entre l'intercommunalité et le monde agricole.

Cette initiative portée à l'échelle du SMAPS fait l'objet de démarches similaires au niveau de la CC Yenne et de la CC val Guiers.

Objectifs identifiés dans le projet de convention :

- Associer la profession agricole aux travaux de la CCLA, notamment par le biais des commissions agricoles.
- Assurer une circulation d'informations entre les partenaires sur les enjeux agricoles, les projets de territoire en cours mais aussi les enjeux à plus grandes échelles.
- Organiser, lorsque nécessaire, une concertation entre les 3 partenaires concernant l'ensemble des projets du territoire qui peuvent impacter l'activité agricole.
- Rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de conduire les projets décidés de façon concertée au travers des politiques d'accompagnement portées par la collectivité, notamment sur les thématiques suivantes :
  - Le développement des circuits courts alimentaires et la valorisation des produits locaux : élaboration et mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial....

- Le développement de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
- L'accompagnement au renouvellement des exploitations
- L'accompagnement à l'adaptation au changement climatique en travaillant collectivement sur l'utilisation des ressources (foncier, eau, énergie...)
- La sensibilisation de la population à l'agriculture et aux métiers des agriculteurs

Dans le cadre de cette convention, la CCLA s'engage à verser une aide annuelle au fonctionnement de la Maison des Agriculteurs de 3000 € et à soutenir financièrement les projets qui font l'objet d'une volonté commune et répondent aux objectifs identifiés ci-dessus.

Le conseil communautaire est invité à approuver le projet de convention.

**Résultats du vote :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve le projet de convention de partenariat à établir entre la CCLA, la Maison des Agriculteurs et la Chambre d'agriculture et autorise le Président à le signer.

## 10. Questions diverses

- **Travaux des commissions de la CCLA**

André BOIS demande aux responsables de commissions de dresser un tour d'horizon sur le calendrier des premières réunions et pour les commissions que se sont déjà réunies, de faire un point synthétique sur les sujets et réflexions abordés.

Il est précisé concernant l'information et la communication des travaux des commissions, qu'une réflexion a été engagée pour créer avec le futur site internet de la CCLA, un espace réservé aux conseillers sur lequel pourront être déposés les comptes-rendus de réunion et les documents de travail de chaque commission.

- **Musée Lac et Nature**

Une rencontre associant pour la CCLA André BOIS et Patrick ROULAND, a été organisée avec la FAPLA. Lors de cette réunion, Jean BAUD, Président de la FAPLA, a notamment évoqué un certain nombre de difficultés rencontrées par l'association :

- Diminution du nombre d'adhérents
- Vieillesse des cadres
- Arrêt du contrat d'emploi aidé / Poste d'animateur
- Moyens insuffisants pour le fonctionnement et la mise en valeur du musée
- ....

Patrick ROULAND et André BOIS rappellent la qualité des collections et l'intérêt patrimonial et pédagogique du musée.

André BOIS propose d'une part, de faire le point sur le cadre conventionnel liant la CCLA, la FAPLA et la commune de Novalaise vis-à-vis de la mise à disposition du bâtiment accueillant le musée et d'autre part, qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir du musée.

En parallèle, il rappelle les réflexions engagées vis-à-vis de la valorisation des sites palafittiques et des projets qui pourraient être développés autour de cette thématique et qui pourraient aussi impliquer le musée Lac et Nature.

- **Eductour CCLA**

15 élus étaient présents lors de cet Eductour organisé le 13 juillet dernier.

Ce temps de visites et d'échanges a permis de favoriser l'interconnaissance sur les projets ou démarches à l'échelle intercommunale et communale.

André BOIS propose qu'un nouveau temps de rencontres associant l'ensemble des élus communautaires soit organisé à l'automne.

- **Rencontre avec la nouvelle secrétaire générale de la Préfecture.**

André BOIS informe le conseil que Mme Juliette PART, nouvelle Secrétaire générale de la Préfecture de Savoie, viendra rencontrer les élus de la CCLA (Maires et membres du Bureau CCLA) le 19 août prochain à partir de 10h00, CCLA – Maison du Lac.

Afin de faire remonter en Préfecture les sujets à aborder lors de cette visite, André BOIS demande aux maires et membres du Bureau de transmettre par mail à la CCLA, les points qu'ils souhaiteraient soumettre à Mme PART.

- **Plage du Sougey -Délégation de Service Public.**

André BOIS informe le conseil qu'il organisera, courant août, une réunion pour faire le point sur la nouvelle Délégation de Service Public liée à l'exploitation de la plage et de manière plus générale pour évoquer la gestion de la base de loisirs en termes d'aménagements et d'activités.

- **Archi'Nature – Convention initiale avec l'association Cogito Ergo Sum**

Claude COUTAZ rappelle qu'il avait demandé lors du conseil communautaire du 25 juin dernier, que la convention initiale soit transmise à l'ensembles des élus de la CCLA.

- **Fréquentation Autour du Lac**

Martine SCHWARTZ s'interroge sur les informations notamment relayées par certains média concernant des problèmes liés au niveau de fréquentation autour du Lac.

Claude COUTAZ fait valoir que depuis le début de la saison malgré des fréquentations ponctuellement importantes certains week-ends, il n'y a pas de de problèmes particuliers en raison notamment du renforcement des moyens de surveillance et de sécurité, mais aussi d'information préventive via AREA.

André BOIS confirme qu'il n'a y pas eu de problèmes notables en rappelant que :

- le début d'été n'a pas été marqué par des épisodes caniculaires qui ont une incidence majeure sur la fréquentation du lac,
- le renforcement des moyens de gendarmerie et la pression en matière de contrôle des véhicules à l'entrée du territoire ont nécessairement un effet dissuasif.

- **Arrêt de car de Nances / Abris bus**

André BOIS informe le conseil que la Région a été informée de la position défavorable de la CCLA et de la commune de Nances à l'installation d'abris bus correspondant aux modèles qui avaient été proposés par les services de la Région (modèles typés urbains, couleur bleue...).

A cet effet, Marie-Pierre MONTORO SADOUX est intervenue en tant que conseillère régionale et présidente du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale, auprès de Martine GUIBERT, Vice-Présidente à la région, en charge des transports. Cette dernière a fait valoir qu'elle partageait le même avis.

Les services « Transports » et « Environnement » de la région doivent recontacter la CCLA à cet effet.

-----

**Prochaines réunions :**

- **Jeudi 27 août 2020, 19h00, Maison du lac (A confirmer – Réunion d'information et d'échanges entre élus de la CCLA)**
- **Jeudi 17 septembre 2020, 19h00, Maison du lac – Conseil communautaire**

Le Président,

André BOIS

Secrétaire de séance,

Ludovic Ayot, Directeur CCLA

